



Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 28/03/2022

ID : 030-213000037-20220328-DCM20226-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2022-6/5.3 /23-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 17 03-2022

Notifiée aux élus le : 17 03-2022

Date de l'affichage : 17 03-2022

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT TROIS MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET :

**COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude CAMPOS à Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAUULLET, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL.

Rapporteur : Jean-Claude BASCHIOU, Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité

Suite à la modification le 01 juillet 2021 de l'article L2143-3 du CGCT, la commission communale d'accessibilité doit désormais être composée de représentants de personnes âgées, de représentants des acteurs économiques, de représentants d'autres usagers de la ville ainsi qu'un représentant de la DDTM. Ces représentants s'ajoutent aux membres de cette commission qui ont été désignés lors du conseil municipal du 26 janvier 2021.

Il est proposé de faire évoluer la composition de la commission accessibilité ainsi :

Représentants issus du Conseil Municipal :

- Michèle PALLARES
- Janine LHUILLIER
- Alain BAILLEU
- Jean-Claude BASCHIOU
- Maryline POUGENC

Personnalité qualifiée : représentant de la DDTM du Gard

Représentants d'usagers et de personnes handicapées :

- Relais loisirs handicap 30 : M Thierry LOPEZ
- FAAF (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) : Mme Yvette SENEGAS
- APF (Association des Paralysés de France) : M Sylvain BOSC
- ITEP Villa Blanche Peyron : M Jo MILLAN

Représentants de personnes âgées : M Claude LAURIE

Représentants des acteurs économiques : Mme Marielle NEPOTY

Représentants d'autres usagers de la ville : M Jérémy KRENINGER

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte la proposition

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 28 mars 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-6	COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication